

## **Favoriser les entreprises locales afin de maximiser la valeur pour les Québécois**

Il est possible, dans le respect des accords de commerce international, de valoriser les retombées économiques et sociales locales dans les critères d'évaluation. Ces retombées contribuent directement à la création d'emplois, au développement d'expertises québécoises et à la résilience de l'écosystème numérique.

### **Propositions :**

- Pondération graduée (à intégrer dans la section « Qualité »), par exemple :
  - Siège social au Québec : **+5 pts**,
  - Entreprise canadienne : **+3 pts**,
  - Entreprise internationale avec engagements locaux tangibles (emplois, sous-traitance, transfert de compétences) : **+1 pt**;
- Valoriser l'innovation locale, incluant : IA, réingénierie des processus, automatisation RPA, pratiques DevOps, optimisation cloud;
- Valoriser les entreprises soumises à des exigences gouvernementales élevées (PAEE, ESG, développement durable, politiques de diversité, inclusion, gouvernance et cybersécurité). Ces obligations représentent :
  - des investissements structurants,
  - une rigueur organisationnelle accrue,
  - une contribution directe aux priorités sociales et environnementales de l'État.

Elles devraient être reconnues dans la grille qualité, car plusieurs petites firmes — non assujetties à ces exigences — ne portent pas ces responsabilités ni ces coûts.

- Registre public des compétences des firmes québécoises : certifications, capacités de livraison, domaines d'expertise. Cet outil soutiendrait les ministères et organismes dans l'analyse des soumissions et améliorerait la transparence;
- Bilan d'achat annuel, publié par les ministères : répartition des contrats par région et fournisseur, taux de réussite, taux d'attrition, relation prix/qualité. Cela permet de répondre aux perceptions de redistribution et de démontrer la valeur réelle livrée par chaque entreprise.

### **Bénéfices attendus :**

- Maximisation des retombées locales;
- Reconnaissance des efforts en conformité, ESG, PAEE, cybersécurité;
- Encouragement de l'innovation dans l'écosystème québécois;
- Transparence accrue et confiance renforcée;
- Alignement avec les priorités économiques et sociales du gouvernement.